

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Départ de S. A. S. le Prince.

ECHOS ET NOUVELLES :

Promotion à un grade supérieur.

Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Première représentation de la « Passion ».

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Albert a quitté la Principauté samedi matin, rentrant à Paris.

Le Prince, qu'accompagnait Son Secrétaire Particulier M. Fuhrmeister, a été salué en gare de Nice par M. de Joly, Préfet des Alpes-Maritimes.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Nous avons eu le regret d'annoncer dans un précédent numéro la mort glorieuse au Champ d'honneur du Lieutenant Lemoël, fils du Colonel Commandant Supérieur. Ce jeune officier — il n'avait que 23 ans — est tombé le 11 mars dernier ; or, il était proposé depuis trois mois pour le grade de Capitaine, et cette promotion a paru dans le *Journal Officiel de la République Française*, à la date du 5 avril.

Si la mort n'avait interrompu, d'une façon foudroyante, cette rapide et splendide carrière, ce brave eût été l'un des plus jeunes capitaines de l'armée française.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 4 avril courant, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

L. A., industriel, né le 30 juin 1883, à Florence (Italie), demeurant à Marseille, 16 francs d'amende (par défaut), pour infractions à la législation des voitures automobiles.

O. P., épouse P. C., laitière, née en décembre 1877, à Tende (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, 50 francs d'amende et confiscation des objets saisis, pour tromperie sur la qualité d'une marchandise (lait) ; le mari déclaré civilement responsable.

S. I., employé d'hôtel, né le 26 août 1882, à Turin (Italie), demeurant à Beausoleil, douze jours d'emprisonnement, pour vols simples.

R. M., domestique, née à Monaco le 1^{er} mars 1898 ; O. M.-C., couturière, née à Monaco le 17 septembre 1899, l'une et l'autre sans domicile fixe,

une année d'emprisonnement chacune, pour vol simple.

T. B., épouse C., concierge, née le 12 juillet 1877, à Sanremo (Italie), demeurant à Monte Carlo, trois mois d'emprisonnement, pour complicité de vol et escroquerie.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRA

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Première représentation de la *Passion*, drame lyrique de MM. Jules Méry et Paul de Choudens, musique de M. Albert Dupuis.

C'est la première fois que la *Passion*, depuis si longtemps mise au théâtre par les auteurs de « Mystères » et par nombre de poètes, est traitée musicalement, non plus en oratorio, mais en drame lyrique. La tentative était audacieuse : cette audace fut récompensée par un immense succès qui, logiquement et nécessairement, aura des lendemains dans le monde entier ; ce sera le spectacle des semaines saintes, partout et longtemps.

Les auteurs du poème ont eu la sagesse de s'en tenir, très respectueusement, aux Évangiles, — et l'habileté d'écrire, en vers d'excellente facture, une vraie pièce, sévère comme l'exigeait le sujet, mais très scénique et d'une émotion irrésistible.

La musique de M. Albert Dupuis est d'une rare intensité dramatique. Un noble et pur musicien s'y avère et nous y est révélé, mais aussi un homme de théâtre de la plus grande puissance, et de qui l'inspiration atteint souvent au sublime.

Sa partition, d'un modernisme évident, est toute thématique : mais tous les thèmes ont un contour mélodique qui donne à l'œuvre, d'un bout à l'autre, une clarté radieuse, et un élan prodigieux. On y sent, toujours, et partout, la griffe d'un maître, d'une personnalité authentique qui s'empare de l'âme de tous les spectateurs sans qu'un seul puisse se dérober à l'étreinte de cette musique aussi grande et aussi pure que le grandiose sujet qu'elle assumait de traduire.

M. Raoul Gunsbourg a monté cette belle œuvre en vrai et profond artiste. La mise en scène, avec les décors de Visconti et Eugène Frey, ajoute un réalisme éblouissant aux visions du musicien et de ses collaborateurs.

L'interprétation n'a pas trahi l'œuvre. Deux jeunes débutantes, M^{lles} Stora et Perelli, dans les rôles de *Madeleine* et de *Marie*, ont fait applaudir la beauté de leur voix, et de leurs traits ; M. Fontaine fut un *Jésus* plein de noblesse ; M. Journet, un *Pilate* magnifiquement romain ; M. Petit a composé avec un rare talent le personnage douloureux de *Judas*. Les autres rôles ont valu à MM. Huberdeau et Delmas, ainsi qu'à M^{lle} Barkley, leur part habituelle de succès.

L'orchestre fut dirigé par Léon Jehin, ce qui permit à ce maître musicien de faire acclamer l'œuvre de son jeune et déjà célèbre compatriote.

Intérim.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

depuis le XVII^e siècle.

Suite (1)

Dixième Entrée. — Mercure, sous les traits de Venasque-Ferriol, paraît ; il est envoyé par Diane pour inviter Momus, Bacchus et Hymen à dîner avec elle. Il dit quelques stances où sont indiquées les qualités requises dans la charge de secrétaire des commandements que l'interprète du rôle de Mercure remplissait réellement auprès du Prince. Voici le commencement de cette pièce :

Des Dieux fidèle Secrétaire,
Je sçay parler, je sçay me taire,
Mais toujours fort adroitement :
Dise ce que voudra l'envie,
On ne peut juger de ma vie
Qu'on n'en juge fort sainement.

Pour avoir cet illustre office,
Il faut estre agent de service,
Courageux, éloquent, discret :
Mais si je manque d'éloquence,
Du moins il est en ma puissance
D'estre ferme et d'estre secret.

Onzième Entrée. — Les trois dieux invités par Mercure arrivent pour se rendre au palais de Diane. Momus est représenté par M. le chevalier de Villeneuve-Thorenc ; Bacchus, par M. Ferry, enseigne dans la garnison, et Hymen, par M. de Laval, fils aîné de M. le comte de Beuil. Tous les trois se livrent à une danse que le livret qualifie de : « fort enjouée », puis, à tour de rôle, ils débitent des tirades en vers de coupes variées.

Douzième Entrée. — Ganymède, représenté par un autre page, le petit Giopale, est envoyé par Jupiter pour porter dans une coupe d'or l'ambrosie au festin de Diane.

Treizième Entrée. — M. le baron de Cagnes, sous les traits d'Alphée, vient exprimer sa mélancolie. Il espère qu'en se livrant avec passion à la chasse, il pourra oublier la cruelle beauté qui dédaigne son amour.

Quatorzième Entrée. — Scène grotesque : Trois gueux viennent à la porte du palais de Diane pour demander l'aumône. Ces gueux sont représentés par M. de Saint-Maurice, écuyer du Prince, M. Millot, cuisinier du Palais, et M. Pallas, associé à la Monnaie de Monaco. Celui-ci dégage l'ironie existant entre son rôle et sa situation, en disant :

Que je foule à mes pieds l'argent de bon aloï,
Si vous l'appellez gueuserie,
Tout le monde voudrait estre aussi gueux que moy.
Il est vray qu'après tout potage
Je pourrais estre gueux par un faux alliage.

Le bruit que font les gueux fait sortir du Palais de Diane un maître d'hôtel représenté par M. de Bressan, gentilhomme de S. A. S. et chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Celui-ci les chasse et comme ils font mine de résister, saisit leurs instruments qu'il brise en morceaux. Les gueux s'en vengent « plaisamment », dit le livret, en le remplissant de poux, ce dont le maître d'hôtel enrage sur le théâtre. On peut imaginer la pantomime à laquelle cette scène donnait lieu.

Les *quinzième et seizième Entrées* sont un épisode où interviennent Monseigneur le comte de

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21 et 28 mars 1916.

Carladez, dans le rôle d'Apollon ; M. le chevalier de Corbons, dans celui de Hyacinthe et M. le commandeur d'Alluys, tenant le rôle de Zéphire.

Apollon, pour oublier les dédains de Daphné, s'amuse à montrer au jeune Hyacinthe les exercices de la danse, du saut, de la peinture, de la lyre, et enfin du jet de la pierre.

Mais Zéphire, inspiré par un mauvais sentiment, détourne en soufflant une pierre lancée par Apollon, qui va atteindre Hyacinthe à la tête et le tue. Douleur exprimée par Apollon, et lui faisant contre-partie, stances moqueuses dites par Zéphire.

Dix-septième Entrée. — La fête chez Diane vient de se terminer. On voit sortir du Palais, Momus, Hymen et Bacchus, représentés respectivement par M. le chevalier de Villeneuve-Thorenc, M. de Laval et l'enseigne Ferry. Ils ont si bien fait honneur au diner de la déesse que tous les trois sont ivres et ils dansent « une entrée de figures », composée pour indiquer leur état. Leur partie parlée commence ainsi :

Qu'il fait bon voir ces personnages,
Chancelans d'esprit et de corps,
Faire d'inutiles efforts
Pour marcher comme font les sages.
Le vin pourtant fait ce qu'il doit,
On sçait que tout homme qui boit
Ne va qu'au pas de l'écrevisse.....

Dix-huitième Entrée. — Les deux couples dont les sentiments font le sujet de la pièce se trouvent réunis sur la scène. Apollon (M^r le comte de Carladez) et Alphée (M. le baron de Cagnes) cherchent à fléchir le cœur de celles qu'ils aiment : Daphné (Mademoiselle de Monaco) et Aréthuse (M^{lle} de Beuil). Celles-ci sont toujours déterminées à repousser les vœux de leurs soupirants. Dépités de ce refus, ils tentent alors un coup de main : Alphée réussit à enlever Aréthuse, mais après une poursuite mouvementée, Daphné, plus agile, s'échappe des mains d'Apollon.

Dix-neuvième Entrée. — Diane, ou Madame la Duchesse de Valentinois, accompagnée de trois nymphes, M^{lles} de Corbons, de Fort et de Ferrioly, sort de son palais pour aller au jardin. Mercure lui apprend l'enlèvement d'Aréthuse. Elle se plaint de la violence exercée sur une de ses nymphes, et fait appeler des sorciers pour découvrir la retraite où le ravisseur a pu l'enfermer.

Les *vingtième et vingt et unième Entrées* donnaient lieu à des scènes mimiques variées. D'abord paraissent quatre sorciers. Ce sont : MM. de Bressan et Pallas, que l'on a déjà vus dans d'autres rôles et deux pages de Madame la Duchesse de Valentinois, Rostagny et Casanove. Grottesquement, ils tracent des cercles, des figures cabalistiques et se livrent à de bizarres incantations pour obéir à Diane.

Sous l'influence de ces incantations arrivent deux démons ou feux-follets qui doivent « voltiger en l'air », ce qui indique une partie chorégraphique assez difficile. Ces rôles épisodiques avaient été confiés à M. le baron de Cagnes et à M. le chevalier de Villeneuve-Thorenc, tous les deux excellents danseurs. Ils ont à dire des stances commençant ainsi :

Estes-vous gay, fascheux ou triste
Mauvais ou paisible follet,
Dansez-vous fort bien un ballet,
Suivez-vous Philis à la piste ?

et se terminent ainsi :

L'amour qui dupe jusqu'au sage
De follet peut vous faire fou.

Vingt-deuxième Entrée. — Un gazetier, représenté par le lieutenant Ailhaud, vient débiter ce qui se passe de nouveau. De l'autre côté de la scène, paraît un astrologue, sous les traits de M. de Venasque-Ferriol. Une dispute s'élève entre eux. L'astrologue raille le gazetier qui ne peut donner que des nouvelles inventées et fausses, et il se flatte d'avoir à sa disposition les astres qui lui font connaître le présent et l'avenir, — car pour le passé, dit-il, tout le monde est astrologue.

Le gazetier commence sa tirade ainsi :

Je ne suis pas payé pour dire des mensonges
Comme font aujourd'hui tous ceux de mon mestier.
Mais pour des vérités faire passer les songes,
C'est le propre d'un gazetier.

La passion du monde à sçavoir des nouvelles
Est aujourd'hui si grande et règne en tant de lieux,
Qu'on ne s'amuse point à des discours fideles,
Il suffit qu'ils soient curieux.

On a desja cogneu par toutes mes gazettes
Ce que peut mon esprit, ce que peut mon talent.
J'ay dit des vérités, j'ay conté des sornettes,
Ou pour le moins l'équivalent.

Il est regrettable que la suite nous manque, ainsi que la réplique de l'astrologue. Le livret de 1654 a perdu en cet endroit quatre pages où se trouvaient la fin de cette scène et les 23^e, 24^e et 25^e entrées. L'auteur employait ces quelques scènes à rapprocher les deux couples d'amants afin de préparer leur union.

Mais avant d'arriver à ce dénouement, il a voulu ajouter un épisode inspiré de la légende d'Actéon.

Vingt-septième Entrée. — Diane résout d'aller au bain. Ses nymphes l'entourent et préparent sa toilette. Cette scène devait comporter une série de pas et un jeu mimique exécutés par Madame la Duchesse de Valentinois et M^{lles} de Corbons, de Fort et de Ferrioly, représentant les nymphes.

Vingt-huitième Entrée. — Actéon, allant à la chasse avec sa meute, passe, pour son malheur, de ce côté. Il voit Diane au bain. La chaste déesse, irritée, le punit en le métamorphosant en cerf.

Cette scène est du domaine de la farce. Le rôle d'Actéon était rempli par M. de Chanferré, aide-major dans la garnison. La métamorphose qu'il a subie, les bois poussés sur sa tête ne lui inspirent que des plaisanteries au sel gaulois. Les vers écrits pour ce rôle font allusion à la réputation galante que s'était acquise son interprète. Cependant, l'aide-major n'était plus de la première jeunesse, ce qu'il reconnaît en disant :

Matin et soir je fay la ronde
Pour tascher de pousser quelque biche aux abois
Et si mes cheveux gris desplaient au beau monde,
Je sçay bien l'adoucir par ma charmante voix.

Mais après ces plaisanteries, il doit se défendre contre ses quatre chiens qui, ne le reconnaissant plus, l'attaquent pour le mordre. Or, ces rôles de chiens étaient tenus par M. de Saint-Maurice, l'écuyer du Prince ; l'enseigne Ferry et les deux pages Rostagny et Casanove, que nous avons déjà vus dans d'autres rôles. Il en résultait une lutte comique entre ceux-ci déguisés en chiens et l'aide-major déguisé en cerf.

La *dernière Entrée* réunit sur le théâtre le groupe des principaux personnages :

Diane : Madame la Duchesse de Valentinois ;
Daphné : Mademoiselle de Monaco ;
Nymphes : M^{lles} de Corbons, de Beuil, de Fort et de Ferrioly ;
Apollon : Monseigneur le Comte de Carladez ;
Alphée : M. le baron de Cagnes ;
Hymen : M. de Laval.

Cette scène comporte une série d'actions mimées : — Diane sort du bain. — Apollon et Alphée s'empressent vers elle et lui demandent pardon de l'ardeur qu'ils ont mise à poursuivre celles qu'ils aiment. — Alphée la supplie de réaliser son mariage avec Aréthuse. — Diane y consent. Elle fait appeler Hymen et lui donne mission d'aller chercher la nymphe Aréthuse qui se trouve dans le palais. — Celle-ci arrive accompagnée de Daphné.

L'action n'a plus qu'à être couronnée par le mariage des deux amoureux.

Un quatrain de conclusion est dit par de Venasque :

Les poèmes et les romans
Finissent par des mariages,
Et l'on n'y void que des amans
Qui triomphent des... virginités.

Le livret indique ainsi la fin du ballet :

« Le théâtre paroît en forme de salle de bal, qu'un Balladin vient préparer pour les nocces d'Alphée et d'Aréthuse, par ordre de Diane, dans lequel on danse quelques courantes figurées. »

Le rôle de ce balladin est tenu par M. de Pagan, le maître de ballet lui-même, qui dit une tirade commençant ainsi :

Laissons à part les patenostres,
En Caresme on y peut penser ;
Pourquoy ne puis-je pas danser
Puisque je fais dauser les autres ?

La dernière annotation du livret est la suivante :

« Le bal et ballet finissent par le grand ballet, et par la sarabande, où Diane seule se fait admirer. »

PHILIPPE CASIMIR.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, à MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **15 avril 1916**, à 2 heures et demie de l'après-midi au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Nominations des Commissaires ;
- 5° Questions diverses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AVIS

(Deuxième insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 27 décembre 1915, M^{lle} Sophie ZIMMERLI, demeurant à Monaco, avenue Saint-Charles, a vendu à M^{lle} Assunta PICCINELLI, célibataire majeure, demeurant à Monaco, 1, avenue Saint-Laurent, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, denrées coloniales, avec vente du pétrole et de l'essence, des vins et liqueurs en bouteilles achetées à emporter, sis à Monte Carlo, avenue Saint-Charles, n° 27.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite vente, entre les mains de M^{lle} Piccinelli, au domicile par elle élu chez M. Eugène Miglioretti, 3, rue du Milieu, à Monaco, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 11 avril 1916.

AVIS

(Deuxième insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 29 janvier 1916, M. Louis SARADE, commerçant, demeurant à Monaco, 7, rue Biovès, a vendu à M^{lle} Agnès CLERISSI, célibataire majeure, demeurant à Monaco, 7, rue Biovès, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, pétrole, alcool à brûler, vins et liqueurs en bouteilles à emporter, sis à Monaco, 7, rue Biovès.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition, par lettre recommandée, sur le prix de la dite vente, entre les mains de M^{lle} Agnès Clerissi, au domicile par elle élu chez M. Eugène Miglioretti, 3, rue du Milieu, à Monaco, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 11 avril 1916.

AVIS

(Première insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 14 février 1916, M^{me} Louise TEDALDI, veuve BARBERO, commerçante, demeurant à Monaco, a vendu à M^{lle} SASSI Francesca-Catherine, célibataire majeure, demeurant à Monaco, 29, rue de Millo, le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vins en fûts et en bouteilles à emporter, sis à Monaco, 29, rue de Millo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite vente entre les mains de M^{lle} Sassi, en son domicile, 29, rue de Millo, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 11 avril 1916.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.